



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, M. Alexandre ALVES, Mme Martine CAVAILLOLE, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Sylvain CAZENAVE, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, Mme Aimeline REY BETHBEDER, M. Alexandre LABESCAT.

Pouvoirs : Mme Hélène LAVEDRINE à M. David VIRENQUE, Mme Géraldine DANTIN à Mme Aimeline REY BETHBEDER.

Absent : M. Thibaud LABORDE-GANNE.

Secrétaire de séance : Mme Aimeline REY BETHBEDER.

1) VOTE DU PV DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

2) COMPTE RENDU DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO

a) Projet d'extension de Chemstart'up

Cette opération, portée par la CCLO, vise à accueillir la plateforme de Canoé. Le permis de construire vient d'être déposé.

Une extension des réseaux électricité, eaux usées et eau potable s'imposera.

L'installation d'un poteau incendie sera nécessaire.

Au regard du classement de cette parcelle en zone urbaine, au vu des compétences dévolues à la commune et conformément à la réglementation applicable en la matière, le conseil accepte de prendre en charge partie du coût de ces travaux.

b) Petites Villes de Demain

La CCLO a décidé d'adhérer au dispositif des Petites Villes de Demain qui permet de mobiliser des moyens financiers du Ministère de la Cohésion Sociale afin de redynamiser les centres villes. Les villes d'Orthez et de Mourenx bénéficieront de ce dispositif.

c) Projet de pacte de gouvernance

Ce projet est structuré en deux parties : la gouvernance et le pacte financier et fiscal.

La mise en œuvre d'une gouvernance partagée a été proposée au sein de la CCLO. Les communes sont associées au dispositif décisionnel par la mise en place notamment de la conférence des maires.

La mise en place d'un pacte financier et fiscal entre la CCLO et ses communes membres repose sur :

- Une nouvelle répartition du FPIC tendant à accroître les prélèvements sur les communes à revenus importants et à effort fiscal faible. La commune devrait ainsi, à compter de 2022, connaître une hausse du montant du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de 43 959 €. Cette somme sera orientée vers les communes ayant des ressources plus faibles,

- Un partage de la taxe d'aménagement entre la commune et l'intercommunalité,
- Un maintien des fonds de concours,
- Une maîtrise coordonnée de la fiscalité.

d) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une réflexion étant actuellement en cours au sein de l'intercommunalité sur ce dossier, le conseil municipal s'oppose de façon temporaire au transfert de la compétence carte communale et PLU à la CCLO .

e) Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions d'urbanisme

Le conseil municipal désigne Mme Aimeline REY BETHBEDER , conseillère municipale en charge des questions d'urbanisme.

f) Groupement de commandes

La commune décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CCLO pour les prestations de travaux sur voirie.

g) Pont de Lacq

Le pont de Lacq sera fermé pendant 15 mois à partir de juin 2021.

3) AFFAIRES SCOLAIRES

a) Plantations d'arbres

Un projet de plantations d'arbres a été mené en lien avec les services de la CCLO, les écoles de Lacq et d'Urdès et la société Bioénergie Sud-Ouest (ex Abengoa).

Cette initiative a été appréciée.

Le coût des plantations est supporté par la société VERTEX.

Cette opération, notamment sur Lacq, a permis de mettre en valeur les parcelles situées aux entrées de ville en récupérant des espaces en friche.

Les enfants ont été associés à la démarche. Ils ont choisi les arbres qu'ils souhaitent voir plantés après présentation de diverses essences par les services de la CCLO.

Cette initiative répond à divers objectifs : pédagogique, environnementaux et sociaux.

Sur Lacq, du mobilier sera installé à proximité des espaces plantés.

b) Conseil d'école du 18 mars

Un compte rendu du conseil d'école qui vient de se tenir est effectué. La question des effectifs est au cœur des préoccupations.

Les horaires de l'école d'Urdès ont été adaptés au regard des horaires d'arrivée du bus : 9h10-12h20/13h50-16h40.

En raison de l'évolution du protocole sanitaire, la garderie a été installée dans les locaux de la salle des associations.

c) Prévisions d'effectifs

Le nouvel IEN a été rencontré. Le ½ poste supplémentaire sur Urdès sera supprimé à la prochaine rentrée scolaire.

Le RPI compte à l'heure actuelle 91 enfants.

Les effectifs à la prochaine rentrée sont estimés à 83 élèves. Nous venons d'être informés tout récemment que trois nouvelles familles souhaitent scolariser leurs enfants sur Lacq.

Le conseil souhaite se mobiliser pour éviter la fermeture d'une classe, le temps que les divers projets portés par les bailleurs sociaux soient finalisés.

d) Jeunesse

Il est proposé de réactiver le dispositif des emplois d'été au sein de la commune.

4) PROJETS EN COURS

a) Acquisitions foncières

Il est fait état des promesses de vente signées avec l'ensemble des propriétaires impactés par le projet de développement que la commune envisage de mener jusqu'en 2026 à savoir :

- La récupération de parcelles pour mener des opérations de plantations,
- L'amélioration de la circulation le long de la route d'Herm,
- L'amélioration de la visibilité au sortir du lotissement Mariaü et au croisement du chemin de Picot et du chemin de la cabane au loup,
- L'agrandissement du parking au droit de l'école et de l'entrée du stade
- La création d'un nouveau parking poids lourds en face des commerces,
- L'installation d'une défense incendie en centre-ville,
- L'agrandissement du petit terrain de football,
- L'installation d'un skate parc et d'une aire de jeux pour enfants.

Le coût global des acquisitions est estimé à 302 000 €, hors frais d'actes. En parallèle, une consultation a été lancée pour sélectionner un géomètre qui sera chargé des opérations de bornage et d'établissement des levés topographiques nécessaires.

Les terrains seront acquis libres de droit. M. le maire est autorisé à signer les actes d'achat avec les propriétaires concernés.

b) Projet de local médical

Il est rappelé la démarche engagée par la commune en 2019 et tendant à favoriser l'installation d'un médecin. L'actuelle crise sanitaire a rendu les démarches complexes. La commune de Mourenx et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) portent en parallèle un dossier de centre de santé visant à favoriser l'installation de médecins sur Mourenx.

Dans ce cadre-là des permanences sur Lacq, à minima deux jours par semaine, pourraient être envisagées.

En parallèle, des permanences de spécialistes selon un système de temps partagé pourraient être mises en place.

Le local susceptible d'accueillir ce projet est celui de l'ancienne poste. Il jouxte les locaux du SSIAD.

Au vu des missions déjà effectuées par le cabinet DE VERBIZIER sur ce bâtiment, le conseil décide de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au Cabinet DE VERBIZIER.

c) Projet d'aménagement de la salle des sports

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet Dubedout. Le coût des travaux est estimé à 285 000 € TTC. Le coût du remplacement de l'éclairage est estimé quant à lui à 115 000 € TTC.

Une demande de subventions a été déposée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Précision est ici apportée que la salle des sports est concernée par le décret dit tertiaire qui vise à faire des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments de plus de 1000 m². Une étude sur ce point sera effectuée par le SDEPA.

d) Travaux sur la voirie rurale

Le Chemin de Balagué et le Chemin de Fumat ont été identifiés comme prioritaires pour être revêtus en enrobé par la commission. Une consultation est en cours.

Le conseil sollicite l'intégration en voirie communale du Chemin Rural de las Baques.

La voie privée de Total ayant été rétrocédée à la commune, le conseil décide de la dénommer Chemin de Fumat (en effet, elle se trouve dans le prolongement de cette voie).

e) Programme pluriannuel d'investissement

Les services de la CCLO ont été activés pour assurer une mission d'accompagnement de la commune dans la définition de son programme de développement.

La CCLO propose que les travaux de création des deux parkings puissent être traités dans le cadre du nouveau marché à bons de commandes.

La commune se chargera de mener les consultations concernant l'agrandissement du terrain de foot, l'installation d'une réserve incendie et du skate parc.

Un courrier sera adressé à la CCLO pour prendre rang concernant les aménagements en traversée de départementale qui doivent être effectués en lien avec le conseil départemental ainsi que la réfection du chemin de Samadet.

Nous sommes toujours en attente du chiffrage concernant le coût de la mise en place du programme de la signalétique d'intérêt local.

5) LOGEMENTS

a) Lotissement Mariaü

Les services de la CCLO et de Domofrance viennent d'être rencontrés. Ils sont en train de travailler sur le projet d'aménagement du lot collectif du lotissement Mariaü. La création d'un collectif de 10 logements pavillonnaire est envisagée sur deux lots.

Une modification du permis d'aménager sera nécessaire.

Une réflexion doit être engagée concernant le devenir de la parcelle de 660 m² qui jouxte ces deux parcelles. Elle pourrait être aménagée en espaces verts.

Le conseil valide la vente à DOMOFrance de deux parcelles du lotissement Mariaü au prix de 60 € TTC le m².

b) Ancien presbytère de Lacq

Une proposition de relogement sur Artix a été faite à la famille MATTALI.

L'office 64 est en train de travailler sur le dossier de permis de construire.

c) Résidence les Jardins d'Elisa

Mme JOLLIVET ayant intégré une maison de retraite, le logement 6 de la résidence les jardins d'Elisa sera loué à Mme LESPAGE à partir du 1^{er} avril. Au préalable, de menus travaux seront effectués.

6) FINANCES

a) Comptes administratifs

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires.

Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération.

Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2021.

b) Budget Annexe Mariaü

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe. M. le Maire présente à l'assemblée le projet de compte administratif. Le besoin de financement 2020 de 248 846, 12 € sera reporté en 2021.

Les résultats du compte de gestion concordant avec ceux du compte administratif, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

d) Situation financière de la commune fin 2020

L'article 107 de la loi NOTRe impose désormais une délibération spécifique retraçant les informations financières destinées à permettre au citoyen de saisir les enjeux du budget.

Le budget de fonctionnement de 2020 est en baisse de 7,20 % par rapport au budget 2019.

Les charges à caractère général ont été réduites de 10% environ. En effet, en raison de l'épidémie de COVID de nombreuses manifestations ont été annulées.

Ainsi le chapitre 62, a diminué de presque 40%. Le poste achat qui comprend notamment l'ensemble des consommations de fluides est à la hausse. Le développement du patrimoine de la collectivité se traduit par une hausse du chapitre 61 qui comprend les contrats d'entretien et de maintenance.

Les charges de personnel ont été contenues.

Les autres charges de gestion courante ont également baissé en raison de la réduction, au regard de la crise sanitaire, des subventions versées à certaines associations.

La CCLO ayant décidé de réduire la participation de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, le chapitre 014 a été réduit.

Les aides versées notamment au titre de la prise en charge des activités périscolaires ont été réduites en raison du COVID.

En parallèle, en recettes, le montant des produits des services a fortement baissé sur les postes (cantine, participation aux divers voyages, remboursements aides ménagères).

Le montant des impôts et taxes reste élevé, la commune ayant perçu cette année la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Les remboursements sur rémunération sont élevés, un agent étant en arrêt maladie depuis juin 2019 (les remboursements de 2019 ont été versés en 2020), agent en mi-temps thérapeutique, prise en charge au titre de la COVID.

Le montant des loyers est stabilisé.

Le montant des produits exceptionnels est très important. Il intègre le remboursement du foncier bâti pour plus de 20 000 €, les remboursements suite à divers sinistres et effractions.

Les charges financières comprennent le remboursement du prêt souscrit pour financer l'opération logements personnes âgées.

Il convient de noter que l'année 2019 a été marquée par le remboursement par la C.C.L.O des enfouissements de réseaux réalisés sur Audéjos.

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de 790 892,87 €. Elle était de 763 379,78 € en 2019, de 701 090,47 € en 2018.

Les opérations d'investissements ont été menées avec fermeté. Des négociations ont été engagées pour chaque consultation. Le budget des réalisations d'investissement 2020 est très conséquent. L'opération d'extension du SSIAD est achevée. Une nouvelle réserve incendie a été installée au hameau d'Audéjos. La mise aux normes de l'éclairage du stage a été enfin finalisée. Des efforts conséquents ont été effectués sur la voirie rurale. Le budget d'investissement a été fortement mobilisé par la construction de la salle des fêtes.

Les recettes réelles d'investissement sont faibles. Elles comprennent notamment les subventions allouées aux opérations courts de tennis et salle des fêtes. Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements qu'en fonctionnement.

L'excédent d'investissement capitalisé permet de financer l'investissement.

L'endettement de la collectivité reste stable. Un prêt de 900 000 euros a été souscrit en 2015 pour financer la construction d'un foyer pour personnes âgées. Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2020 sur les produits réels de fonctionnement, n'est pas élevé (0,3781 alors que la médiane est fixée à 0,80). Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

e) Budget Général: vote du compte administratif 2020

Le compte administratif du budget général peut se résumer comme suit :

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 1 263 073,86 € et doit faire l'objet d'une affectation sur l'exercice 2021.

Le résultat cumulé d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 771 751,70 € qui sera reporté au compte 002.

Le besoin de financement des restes à réaliser en investissement est de 405 708,00 €.

Le besoin de financement de l'investissement sera financé par l'excédent de fonctionnement pour 1 177 459,70 € affectés au 1068.

Le report de l'excédent de fonctionnement sera donc de 85 614,16 €.

M. le Maire sort de la salle. Sous la présidence de M. Gervais CILLAIRE, après présentation du budget primitif 2020 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal valide le Compte Administratif 2020, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les résultats du compte administratif concordant avec ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

f) Mutations immobilières effectuées en 2020

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice.

En 2020, la commune a procédé à la vente de parties des venelles du lotissement Mariaü.

La société Total vient de céder à la commune les parcelles représentant l'emprise de l'ancienne voie privée menant au LA 131.

Le conseil approuve le tableau des mutations immobilières 2020.

g) Approbation de la liste des marchés conclus en 2020

Il est rappelé que l'article 107 du décret du 25 mars 2016 impose le recensement des marchés conclus en 2020.

Le conseil approuve cette liste qui comprend majoritairement les marchés attribués dans le cadre des consultations lancées :

- Pour la réalisation des travaux sur la voirie rurale,
- L'extension du SSIAD,
- Le remplacement de l'éclairage du stade,
- L'installation d'une réserve incendie.

h) Budget primitif 2021

Le projet de budget a fait l'objet d'un examen en commission finances le 11 mars 2021.

Les priorités du budget 2021

Depuis plusieurs années, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réduire le volume de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers,
- Optimiser les interventions des services,
- Dégager des marges de manœuvre conséquentes pour financer les investissements.

Le programme d'investissement de la collectivité restera très conséquent en 2021. En dépenses, 568 500 € seront inscrits au titre des restes à réaliser.

Le programme d'investissement portera sur le financement :

- Des acquisitions foncières,
- De l'aménagement d'un local médical,
- Des travaux d'aménagement à la salle des sports et de remplacement de l'éclairage,
- Du solde des travaux sur la salle des fêtes de LACQ,
- Des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- De l'amélioration de la couverture incendie,
- De l'extension du stade de foot et l'installation de jeux pour enfants,
- La création de deux parkings,
- L'installation d'un skate parc,
- La mise en place d'une signalétique d'intérêt local,
- D'acquisitions diverses.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR pour le dossier de la salle des sports.

Les charges de fonctionnement continueront à être contraintes.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points.

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères...

En cas de besoins, les crédits affectés en dépenses imprévues pourront être actionnés. L'objectif est de continuer à contraindre le budget de fonctionnement. Il est ici rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

Le niveau des recettes est stabilisé.

Des revalorisations de tarifs seront envisagées.

La commune ne possède plus de manœuvre en matière de fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences principales étant vouée à être supprimée et la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels devant être écrêtée de 50%.

Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 1 950 000 € dont 620 000 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 3 500 000 €.

La mise en œuvre de la politique d'investissement nécessitera le recours à l'emprunt.

Après intégration des évolutions réglementaires, les taux de foncier bâti et de foncier non bâti sont arrêtés (la commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de budget primitif 2021.

i) Budget annexe Mariaü 2021

Il s'équilibre à 266 522,88 € en fonctionnement et à 254 846,12 € en investissement. Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général.

j) Admissions en non valeur

Toutes les possibilités légales existantes en la matière ayant été utilisées, M. le Maire propose au conseil de se positionner sur des demandes d'admission en non valeurs de créances que le Trésorier du Bassin de Lacq n'a pas été en mesure de recouvrer pour un montant global de 238 € (pour la période 2016 à 2019).

7) ENVIRONNEMENT

a) Nuisances

Un point sur ce dossier est effectué.

Le cabinet Planète Citoyenne a été mandaté par Santé Publique France pour organiser des ateliers citoyens dans le cadre de l'étude de santé déclarée des populations riveraines du Bassin Industriel de Lacq.

b) Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers des puits LA 107, 89 et 97 et des réseaux de collectes associés

La commune a été destinataire de deux dossiers transmis par les services préfectoraux portant sur les demandes formulées par la société RETIA pour le compte de TEPF et concernant les dossiers d'arrêt définitif des puits LA 107, 89 et 97.

Il est rappelé que les modalités techniques de fermeture des puits sont définies par l'industriel avec les services de la DREAL.

La déclaration d'arrêt permettra à l'administration à terme de lever la police des mines. Ces puits ont été bouchés et démantelés. Depuis, des mesures de surveillance de la qualité des eaux souterraines ont été mises en œuvre.

8) QUESTIONS DIVERSES

a) Paris 2024

La commune s'est inscrite dans cette démarche. Un point sur les actions envisagées est effectué.

b) L'Amassada

L'Amassada a informé la commune des actions effectuées dans le cadre du Téléthon.

c) ONF

Jean-Gabriel Moron est le nouvel interlocuteur ONF pour la commune.

d) Cadeau de la fête des mères

Le cadeau de la fête des mères sera distribué le 26 mai 2021.

e) Dates à retenir

- 26 mars 2021 : cent ans de M. Lagrave,
- 12 avril 2021 : Commission affaires scolaires,
- 13 juin 2021 : élections départementales et régionales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Didier REY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Didier REY', is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured but includes 'MAIRIE' and 'LEZARDRE'. The signature is a fluid, cursive script.